

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-023

Date de la convocation : 15/02/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM. Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Valentine DION, Yann DUGARD, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Léopold Désiré NANJI, Pierre POTRON, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Représentés : Monsieur Pascal COLSON donne à Madame Valentine DION ; Monsieur Jean DE POUILLY donne à Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET ; Monsieur Vincent FLEURY donne à Monsieur Benoît SINGLIT ; Monsieur Christophe MANCEAUX donne à Monsieur Dominique DANNEAUX

Secrétaire de séance : Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR DES BESOINS SAISONNIERS

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23-2° du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau pour notamment créer les emplois non permanents ;

Considérant les besoins des services techniques mutualisés ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, de :

- CREER trois emplois non permanent d'adjoint technique territorial pour exercer les fonctions d'agent des espaces verts suite à l'accroissement saisonnier d'activité à temps complet, d'une durée de 6 mois à compter de la date de recrutement. La rémunération sera calculée sur la base de l'échelon 1 du grade susvisé.
- CHARGER le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

